

Les besoins des personnes handicapées
en matière de déplacements,
de logement et d'aide humaine

Janvier 2004 - Les études de l'Observatoire n° 29

En janvier 2003, le Conseil Général de Loir-et-Cher et l'Etat ont adopté un nouveau schéma départemental relatif aux adultes handicapés. Celui-ci définit plusieurs grandes orientations et met en regard des actions à entreprendre entre 2003 et 2007. Certains points restent cependant encore à préciser dont les « formules alternatives pour l'accès aux transports ».

L'Observatoire a décidé en conséquence d'apporter des éléments pour étayer la réflexion à ce sujet et, plus largement, de repérer les besoins des personnes handicapées. Les recherches ont été logiquement menées autour de la mobilité, de l'adaptation du logement et de l'aide humaine, objets des débats en cours sur le « droit à la compensation des incapacités ».

Une enquête a été réalisée en septembre 2003, basée sur un questionnaire établi en partenariat avec différentes associations (cf. en annexe). Pour disposer d'un échantillon le plus large possible, tenant compte de la diversité des situations, 5 500 questionnaires ont été envoyés par courrier ou distribués par l'intermédiaire d'associations et d'organismes en contact avec les handicapés. Au total, 1 850 réponses ont pu être exploitées.

Nous tenons à remercier de leur soutien efficace et de leurs précieux conseils, l'APF (Association des Paralysés de France), ADMR - Handi-Cap-Vie, Prométhée Loir-et-Cher, les Papillons blancs, la Croisade des Aveugles, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Cotorep ainsi que la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Sommaire

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Eléments de cadrage | 5 |
| Caractéristiques générales des personnes ayant répondu à l'enquête | 6 |
| 1. Les besoins de déplacement | 8 |
| 1.1 – Les difficultés de déplacement atteignent plus d'une personne sur deux | 8 |
| Les besoins d'aide technique pour les déplacements..... | 10 |
| 1.2 – L'autonomie en matière de déplacement..... | 11 |
| La montée dans un véhicule est ardue voire impossible sans aide dans près de 6 cas sur 10 | 11 |
| Plus d'une personne sur 2 dispose d'un véhicule personnel | 11 |
| La famille est le principal recours pour les déplacements..... | 12 |
| Des freins à l'utilisation des transports collectifs | 13 |
| Les transports adaptés sont peu utilisés..... | 13 |
| 1.3 – Les soins et les courses sont les principaux motifs de déplacement..... | 14 |
| La localisation des besoins en déplacement..... | 15 |
| 1.4 – Travail et déplacements..... | 16 |
| 2. Les besoins liés au logement | 17 |
| 2.1– Difficultés financières et organisation préalable à l'autonomie : | |
| deux freins majeurs dans l'accès à un logement autonome..... | 17 |
| 2.2 – Près d'un logement sur cinq est peu ou pas adapté..... | 18 |
| Un déficit d'informations sur les aides existantes..... | 19 |
| 2.3 – Des aménagements à l'extérieur des logements | 20 |
| 2.4 – Un manque de places en centre d'hébergement | 20 |
| 3. Des besoins importants en matière d'aide humaine | 21 |
| 3.1 – Un entourage très sollicité | 21 |
| 3.2 – Le coût : principal frein pour l'embauche d'une personne extérieure..... | 22 |
| 3.3 – Une couverture insuffisante des besoins d'aide humaine | 23 |
| 4. Les autres besoins | 24 |
| Annexe | 25 |

Éléments de cadrage

La notion de handicap recouvre une réalité complexe, la nature, l'origine et la gravité des atteintes pouvant être très diverses. L'Organisation Mondiale de la Santé repère trois domaines cernant cette réalité :

- les **déficiences** sont les pertes (amputations, scléroses...) ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie (y compris malformations congénitales) ou sont d'origine accidentelle. Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'invalidité ;
- les **incapacités** sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des actes élémentaires comme se tenir debout, s'habiller, se laver, parler... Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences ;
- les **désavantages** désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle.

Dans chacun de ces domaines, l'atteinte peut être minime ou conséquente, voire réthibitoire. Evaluer le nombre de personnes handicapées s'avère alors délicat ; cela exige qu'on fixe un seuil minimal d'atteinte, décision arbitraire susceptible de points de vue divers. Il n'y a donc pas de réponse unique à la question du dénombrement des personnes handicapées en France et, par conséquent, en Loir-et-Cher.

L'INSEE a réalisé une enquête de grande ampleur entre 1998 et 2001 sur les handicaps, les incapacités et la dépendance. Parmi les objectifs figurait une quantification indirecte du phénomène. L'approche de l'Institut repose sur le recours à l'une des trois formes de compensation suivante : aides techniques, adaptation du logement, aide humaine. Ce recours concerne près de 10 millions de personnes en France métropolitaine, soit près d'un Français sur 6. Parmi eux, l'immense majorité (9,2 millions) vit en logement ordinaire et seulement 645 000 en institution.

Les handicaps les plus répandus sont les déficiences motrices (8 millions de personnes soit 13,4 % de la population française) ; elles regroupent des atteintes modérées, voire légères, principalement liées aux rhumatismes et à l'arthrose, aussi bien que les grandes paralysies : tétraplégie, paraplégie, hémiplégie. Ces trois atteintes les plus sévères concernent moins de 9 % de l'ensemble des déficients moteurs. Plus de 3 millions de Français déclarent des déficits sensoriels, dont 55 000 souffrent d'une cécité totale et 225 000 d'une cécité partielle. Les déficiences organiques (cardio-vasculaires, respiratoires...) touchent 9,8 % de la population et les déficiences intellectuelles ou mentales 6,6 %.

Le handicap frappe à tout âge. Ainsi, l'enquête HID évalue à 1,2 million le nombre de jeunes de moins de 20 ans concernés, 3,1 millions de 20 à 59 ans, 3,4 millions de 60 à 79 ans et 1,4 million de 80 ans ou plus.

Rapportés à la population du Loir-et-Cher, les résultats de l'INSEE conduiraient à une estimation globale supérieure à 50 000 handicapés. Précisons que l'âge constitue l'un des principaux facteurs de déficience. Plusieurs sources statistiques existent dans le département mais elles ne permettent pas de couvrir la totalité du phénomène.

Plus de 16 700 adultes handicapés sont connus des services de la Cotorep, plus de 2 200 invalides figurent dans les fichiers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et 6 500 personnes perçoivent une rente d'accident du travail. De son côté, la CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale) recense environ 2 200 enfants.

Une proportion restreinte de personnes bénéficie d'une allocation spécifique. Ainsi la Caisse d'Allocations Familiales a versé l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à 2 831 personnes en 2003 et 490 allocations de l'éducation spéciale (AES) en 2002.

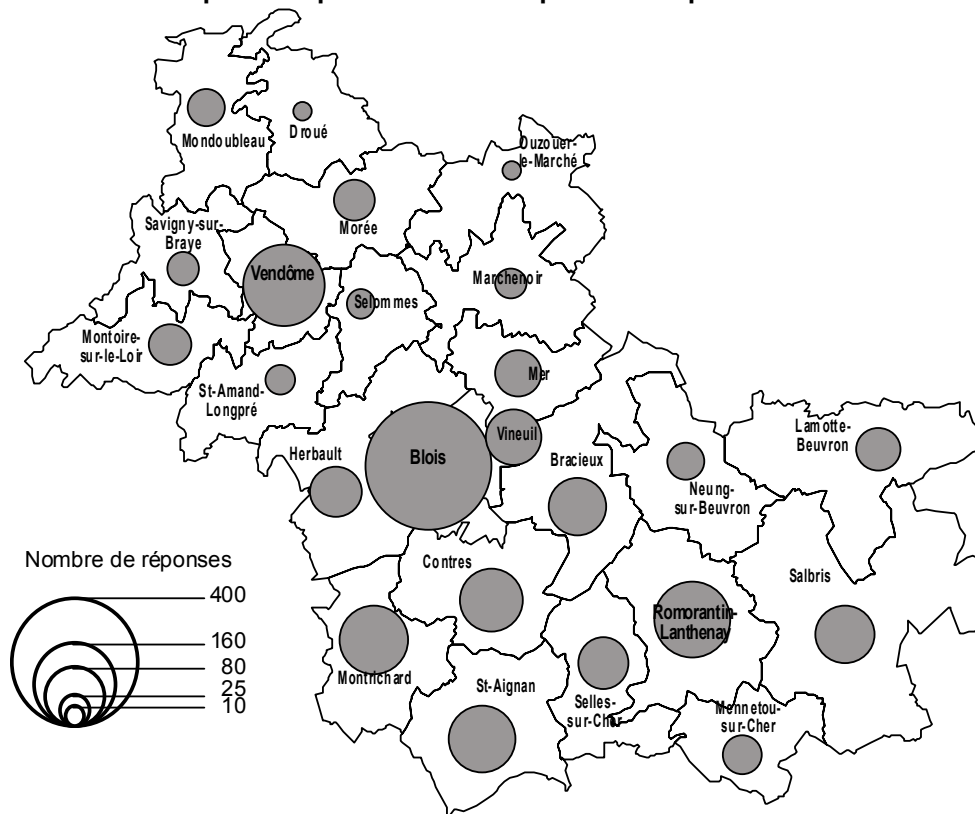
Caractéristiques générales des personnes ayant répondu à l'enquête

L'Observatoire a reçu 1 766 questionnaires individuels et plusieurs questionnaires groupés remplis par des responsables de foyer, représentant 84 personnes. Pour ces dernières, quelques renseignements ne sont pas exploitables. Au total on compte 897 femmes et 932 hommes, répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Localisation

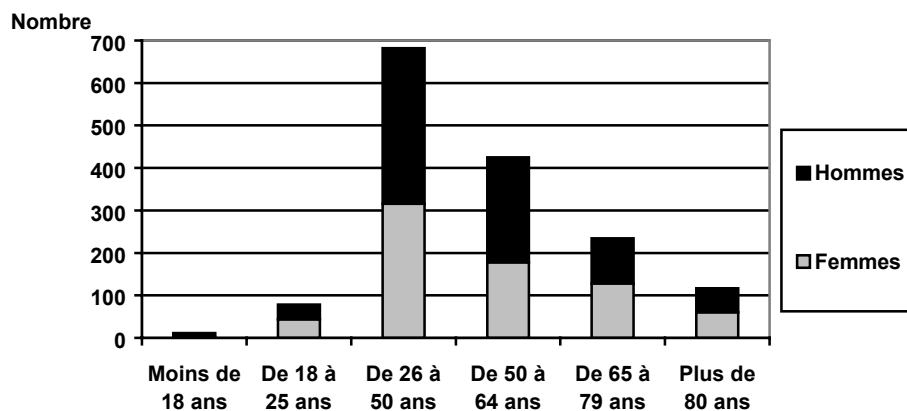
La répartition territoriale des réponses suit celle de la population totale, avec une prééminence des trois chefs-lieux d'arrondissement : Blois 310, Romorantin-Lanthenay 116 et Vendôme 88. Les cantons de Droué et Ouzouer-le-Marché ont apporté chacun une dizaine de réponses.

Répartition par canton des réponses au questionnaire¹



Age

Répartition par âge



¹ Pour Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay, les cantons ont été agrégés.

Les 84 personnes en foyer ne sont pas présentes dans ce graphique. On ne connaît que globalement leur âge qui se situe entre 21 et 58 ans. Il convient également de préciser que très peu d'enfants ou de jeunes ont été touchés par cette enquête (89 réponses). Aucune analyse spécifique n'a donc pu être réalisée sur ces deux groupes d'âge.

Activité

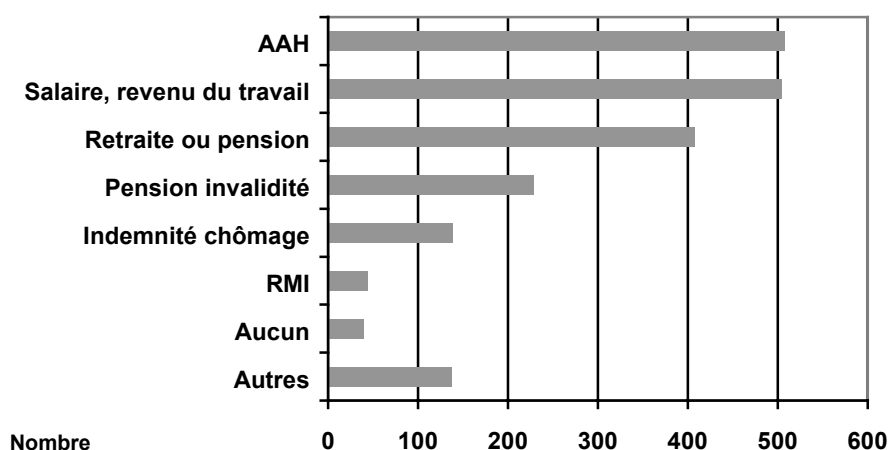
Parmi les personnes de 18 à 65 ans :

- 1 094 n'ont pas d'activité, soit les deux tiers d'entre elles. Parmi celles-ci, 249 sont à la recherche d'un emploi et 55 sont à la retraite
- 501 sont en activité, dont 29 sont à la recherche d'un autre emploi
- 51 n'ont pas renseigné cette question

Revenus

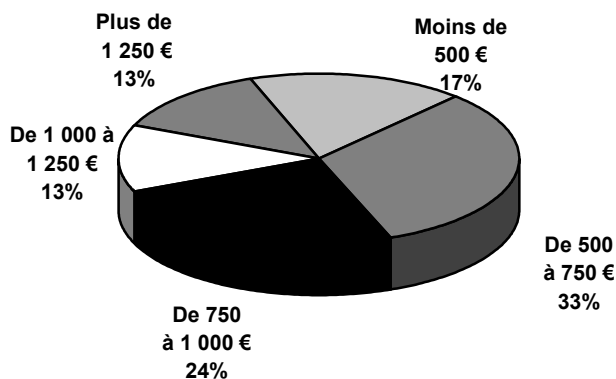
Un peu moins d'un tiers des personnes de 18 ans ou plus perçoivent un salaire ou un revenu issu de leur travail. Une même proportion bénéficie de l'AAH (dont plus de la moitié en complément d'une autre ressource) ; précisons que 16 % des personnes touchent plusieurs sortes de revenus. Les retraites ou pensions de reversion concernent un quart des réponses et les pensions d'invalidité 14 %. A plusieurs reprises ont été indiqués d'autres types de ressources : indemnités journalières (25), APA (18), des revenus fonciers ou immobiliers (14), l'allocation de solidarité spécifique, diverses autres allocations (familiales, congé parental, etc.). Environ 2 % des personnes déclarent n'avoir aucun revenu ; parmi elles, au moins les deux-tiers vivent en couple, à leur domicile.

Type de revenus des personnes ayant répondu



Pour connaître le niveau de revenus sans porter atteinte à la confidentialité, ni risquer de choquer les personnes enquêtées, 5 niveaux étaient proposés. La moitié des répondants disposent d'au plus 750 € par mois (moins de 5 000 F) pour vivre. A l'autre extrémité, 13 % des personnes ont plus de 1 250 € (8 200 F).

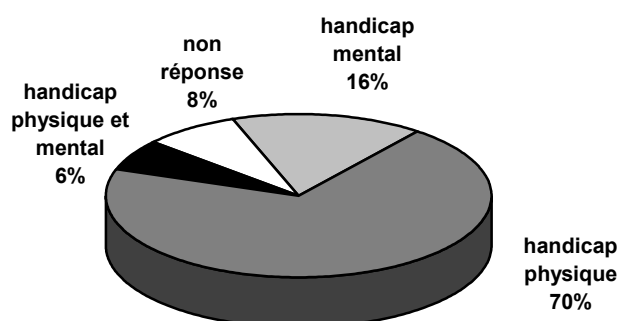
Répartition des personnes ayant répondu selon le niveau de revenus



Nature du handicap

La très grande majorité des personnes ayant répondu (7 sur 10) souffrent d'un handicap physique, 16 % d'un handicap mental et 6 % d'un double handicap physique et mental. Pour près d'une personne sur 10, le renseignement n'a pas été fourni.

Répartition des personnes ayant répondu par grand type de handicap



| Groupe de handicaps | Type de handicap | Nombre | % |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Handicap mental | Déficiences mentale ou intellectuelle | 222 | 13,0 |
| | Psychiatrique | 26 | 1,5 |
| | Psychologique | 53 | 3,1 |
| Handicap physique | Déficiences auditive | 48 | 2,8 |
| | Déficiences visuelle | 62 | 3,6 |
| | Physique (déficiences motrices, viscérales, générales...) | 921 | 54,1 |
| | Handicaps associés | 158 | 9,3 |
| Handicap physique et mental | | 116 | 6,8 |
| Total | | 1 705 | 100 |

145 personnes n'ont pas répondu à cette question

1.- Les besoins de déplacement

1.1 - Les difficultés de déplacement atteignent plus d'une personne sur deux

Plus de la moitié des personnes (51 %) éprouvent des difficultés dans leurs déplacements. A noter toutefois que plus de 6 % n'ont pas renseigné cette question. Si on les enlève du décompte, ce sont **plus de 54 % des handicapés pour lesquels les déplacements ne sont pas aisés.**

Difficultés de déplacement

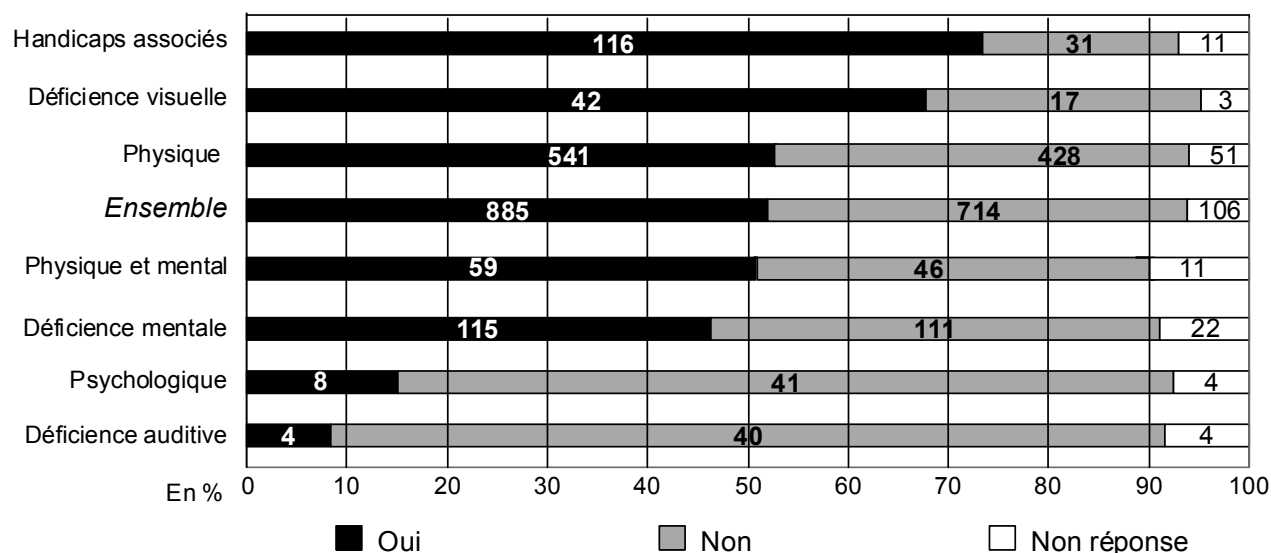
| | Nombre | % |
|-----------------|--------------|------------|
| Non | 791 | 43 |
| Oui | 943 | 51 |
| Non réponse | 116 | 6 |
| Ensemble | 1 850 | 100 |

Parmi les non-réponses et, dans quelques cas les réponses négatives, figurent des personnes (une dizaine) qui ne se déplacent plus du tout en raison de leur état de santé (hospitalisation, grabataires, etc.). Leurs besoins éventuels seraient couverts par les ambulances.

Certaines hésitent par ailleurs à se déplacer seules en raison de craintes liées à leur état psychologique.

La nature du handicap influe évidemment sur la facilité ou non à se déplacer. C'est parmi les personnes souffrant de multi-handicaps physiques que la proportion de celles qui éprouvent des difficultés est la plus élevée (73 %). Elle est de 68 % parmi les déficients visuels, de 53 % lorsqu'il y a un handicap physique et de 51 % pour ceux atteints à la fois physiquement et mentalement. A l'opposé, les déficients auditifs (8 %) et les personnes souffrant de troubles psychologiques ont assez peu de problèmes de cette nature.

Difficultés de déplacement selon la nature du handicap

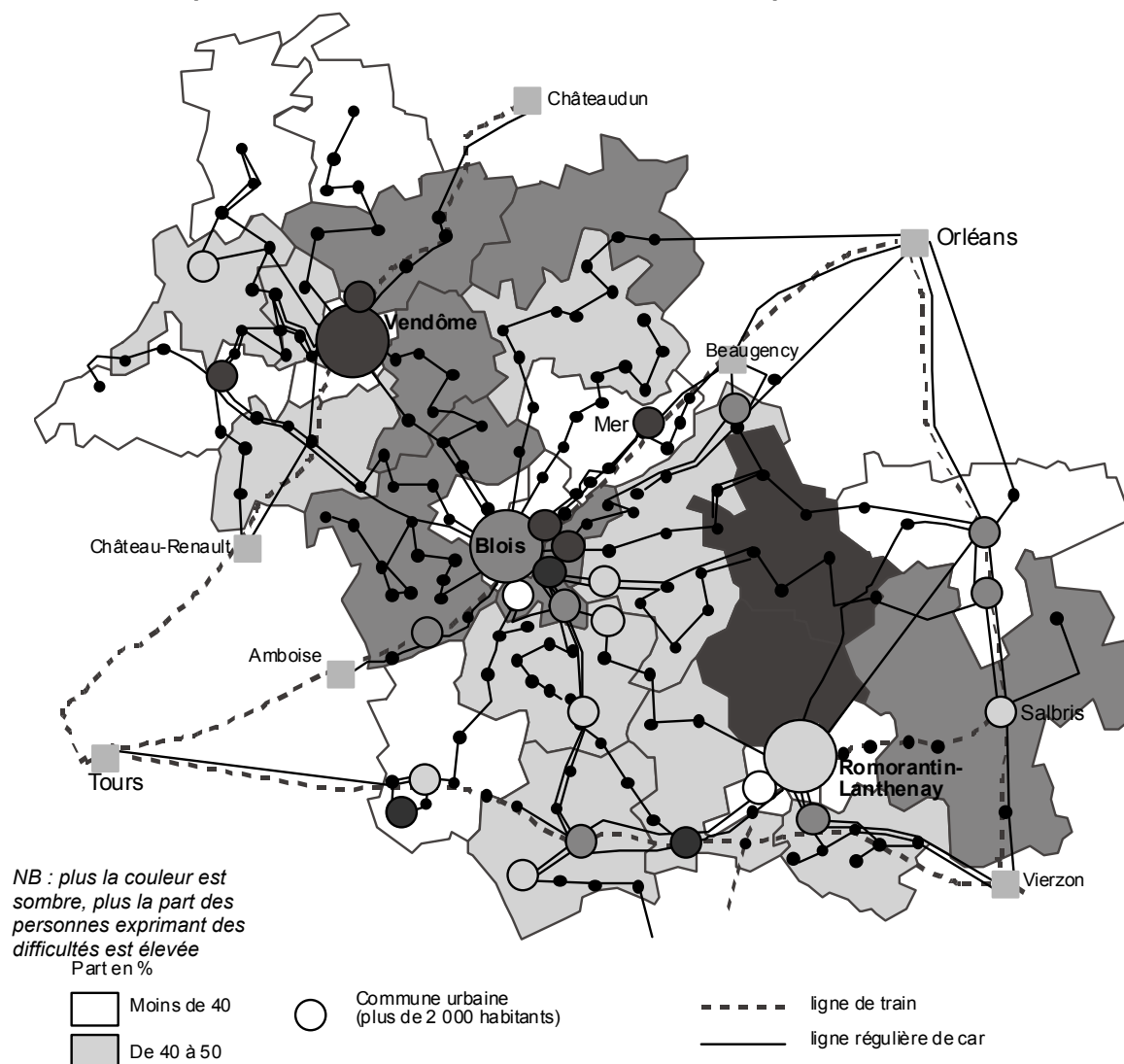


Les difficultés sont plus fortement exprimées en ville que dans les campagnes. En effet, la proportion de personnes qui en éprouvent ressort à 55 % dans les communes de 2 000 habitants ou plus et à 45 % seulement dans les plus petites. On aurait pu penser que l'isolement des ruraux leur causerait plus de problèmes. Peut-être sont-ils au contraire habitués à limiter leurs déplacements, certains ne quittant plus du tout leur domicile, ou à se déplacer par leurs propres moyens, alors que les urbains attendent plus des transports en commun qu'ils peuvent avoir à leur disposition.

Le rapport entre les difficultés exprimées et la densité du réseau de transports collectifs est d'ailleurs loin d'être immédiat. Ainsi, lorsque l'on observe les cantons où le réseau est peu dense, voire quasi inexistant, il apparaît que ces problèmes sont moins prégnants dans les cantons de Droué, Mondoubleau ou Montoire-sur-le-Loir que dans ceux d'Ouzouer-le-Marché ou de Romorantin Nord. De même, parmi des villes bénéficiant d'infrastructures équivalentes, on remarque des écarts significatifs, comme entre Saint-Aignan, Noyers-sur-Cher et Selles-sur-Cher. Il est surprenant aussi de constater que l'appréhension du déplacement est très différente entre un chef-lieu et son canton, à l'exemple de Montoire-sur-le-Loir, Mer, Salbris, Lamotte-Beuvron ; les divergences ne vont de surcroît pas toujours dans le même sens. Les cars interurbains sont peu utilisés par les personnes handicapées (une centaine de réponses positives), à l'image de la faible utilisation par l'ensemble de la population au-delà de l'âge scolaire. Le réseau ferré, davantage fréquenté par les personnes enquêtées, n'apporte pas beaucoup plus de satisfaction ; dans bon nombre de communes desservies, au moins une sur deux exprime des difficultés de déplacement.

Les communes où la part des handicapés qui ressentent ces difficultés est la plus élevée sont situées en périphérie de Blois (Saint-Gervais-la-Forêt, La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil), où elle dépasse 78 %. Ensuite, les villes de Montoire-sur-le-Loir, Selles-sur-Cher et Saint-Ouen où la proportion se situe entre 70 % et 75 %. Parmi les trois chefs-lieux d'arrondissement, les problèmes apparaissent plus importants à Vendôme (60 %) qu'à Blois (53 %) et surtout qu'à Romorantin-Lanthenay (42 %).

Part des personnes déclarant avoir des difficultés de déplacement selon le territoire



On remarque également que les difficultés sont plus fortement ressenties par les personnes logées en établissement (60 %) que par celles vivant à domicile, seules ou en couple (52 %). La vie chez des parents ou amis correspond à une prise en charge plus importante : 38 % seulement des personnes dans cette situation font état de problèmes pour se déplacer.

Les besoins d'aide technique pour les déplacements

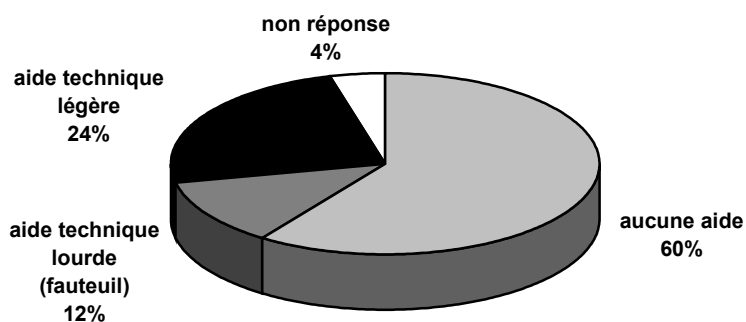
Enquête HID²

2 millions de Français ont recours à des aides à la mobilité, soit une personne handicapée sur cinq. Parmi eux, près de 9 sur 10 utilisent des cannes ou béquilles et près de 2 sur 10 un fauteuil roulant. Précisons qu'une personne peut évidemment recourir à plusieurs aides.

Une grande majorité des personnes ayant répondu (60 %) se déplacent néanmoins sans aucune aide technique. Cette proportion s'élève à 93 % pour celles atteintes d'un handicap mental. Les besoins en aide lourde (fauteuil roulant) ne représentent dans l'ensemble que 12 % et les aides plus légères 24 % en moyenne. Ce sont les personnes ayant un double handicap physique et mental qui requièrent en proportion les soutiens techniques les plus importants.

² Enquête Handicaps - Incapacités - Dépendance (HID) menée par l'Insee entre 1998 et 2001 présentée en introduction.

Répartition des besoins en aide technique



Nature de l'aide technique nécessaire selon le type de handicap

| | <i>Réponses exploitables</i> | | | |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------|-----------------------------|--------------|
| | Handicap mental | Handicap physique | Handicap physique et mental | Ensemble |
| Aucune aide | 279 | 611 | 129 | 1 019 |
| Aide technique lourde (fauteuil) | 1 | 160 | 39 | 200 |
| Aide technique légère uniquement | 11 | 309 | 93 | 413 |
| <i>dont tierce personne</i> | 8 | 41 | 22 | 71 |
| Non réponse | 9 | 50 | 12 | 71 |
| Total | 300 | 1 130 | 273 | 1 703 |

Parmi les aides légères figurent les cannes ou béquilles (355), les déambulateurs (66), les cannes blanches (27). Par ailleurs, 71 personnes ont spontanément indiqué l'aide d'une tierce personne parmi les moyens utilisés pour se déplacer, alors que cette proposition ne figurait pas dans le questionnaire. On peut donc penser que ce nombre est largement inférieur à la réalité.

Certaines personnes utilisent différents moyens selon les cas ; c'est l'aide technique la plus lourde qui a été alors retenue dans l'analyse.

Les questions suivantes relatives aux déplacements ne concernent que les personnes ayant déclaré éprouver des difficultés à ce sujet.

1.2 - L'autonomie en matière de déplacement

La montée dans un véhicule est ardue voire impossible sans aide dans près de 6 cas sur 10

Sans aide humaine, 40 % des personnes montent difficilement dans un véhicule et 17 % pas du tout. Au total, 57 % de celles qui sont gênées dans leurs déplacements n'ont donc pas un accès immédiat à l'automobile.

Avec une aide humaine, la gêne s'atténue. Cependant, il reste encore 32 % de personnes pour lesquelles ce geste reste difficile et 3 % qui doivent y renoncer.

Certains cas particuliers sont à noter : l'état de santé de personnes souffrant par exemple de maladies rhumatismales peut varier très rapidement. En cas de crise, la montée dans un véhicule peut devenir difficile voire impossible, alors que le reste du temps, elle est relativement aisée.

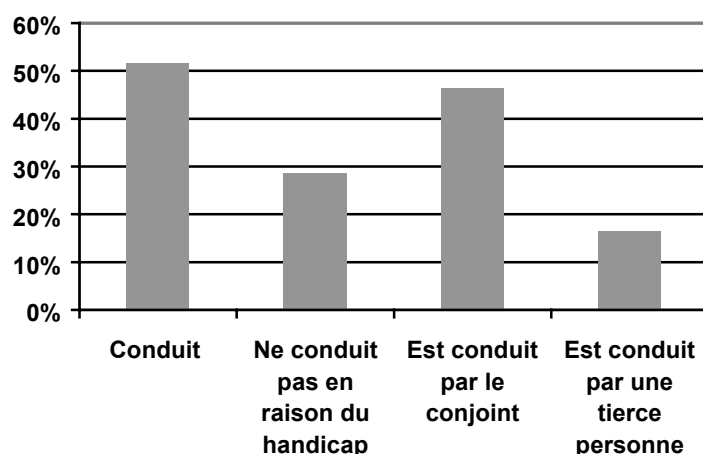
Plus d'une personne sur 2 dispose d'un véhicule personnel

Une même proportion de personnes dispose d'un permis de conduire et d'un véhicule personnel (52 %), mais ce ne sont pas forcément les mêmes.

En effet, parmi les détenteurs d'un véhicule, un peu plus de la moitié seulement le conduisent eux-mêmes, 46 % laissent le volant à leur conjoint et 16,5 % à une tierce personne. **Environ 30 % ne conduisent pas du tout en raison de leur handicap** (les non ou mal voyants sont dans ce cas). Le total des réponses est supérieur à 100 %, certains pouvant utiliser différentes formules en fonction de leur état de santé du moment, de la longueur du trajet, etc.

Par ailleurs, **des personnes aptes à la conduite disent y renoncer en raison des problèmes de parking à l'arrivée**. Des remarques ont été faites sur la difficulté à se garer à proximité des locaux administratifs, des médecins, des établissements de soins, voire de loisirs. L'incivilité reste importante, les places réservées aux handicapés étant encore trop fréquemment prises par des valides. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui souhaiteraient que les critères d'attribution des macarons facilitant le stationnement soient assouplis.

Répartition des possesseurs d'un véhicule suivant le mode d'utilisation



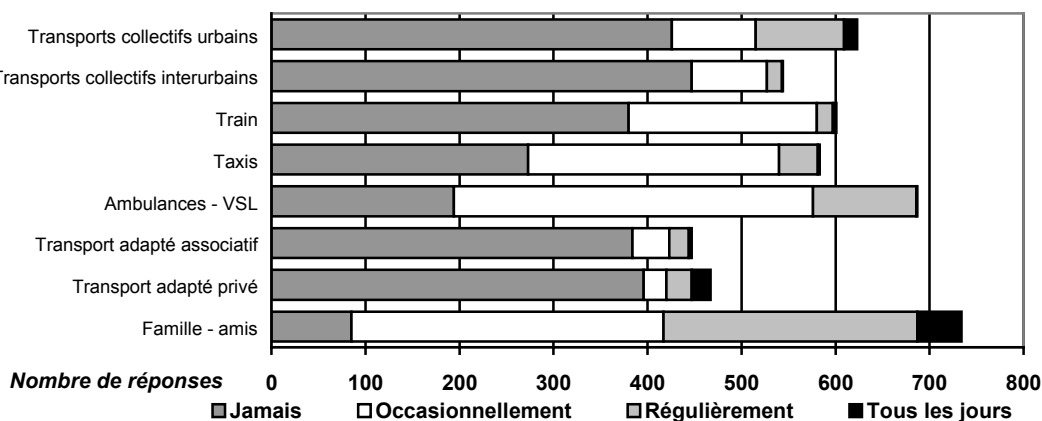
Parmi ceux qui n'ont pas de véhicule, moins de 20 % déclarent que c'est pour une question de coût. Le plus souvent, c'est pour l'acquisition d'un véhicule ordinaire ; ils sont en effet peu nombreux à désirer un véhicule adapté.

Il convient d'indiquer que parallèlement, les problèmes budgétaires empêchent certains détenteurs de véhicules ordinaires d'acquiescer un véhicule adapté. Au total, une cinquantaine de personnes de notre échantillon sont concernées par cette question de coût.

La famille est le principal recours pour les déplacements

L'utilisation d'autres modes de transport, même en l'absence d'un véhicule personnel, est peu répandue. **La plupart des personnes n'utilisent jamais les transports collectifs, ni les transports adaptés, qu'ils soient associatifs ou privés**. Elles comptent en revanche beaucoup sur leur entourage (famille et amis) pour les véhiculer régulièrement, voire quotidiennement. Les ambulances et VSL sont également empruntés, plus occasionnellement, sans doute pour les trajets liés aux soins à l'hôpital.

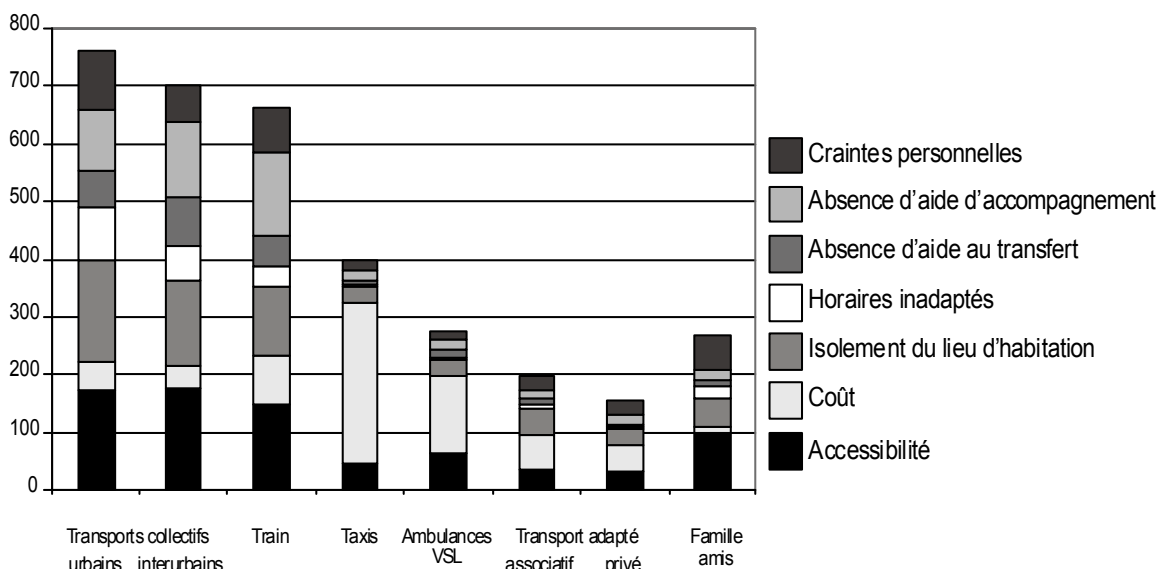
Utilisation des modes de transport autres que le véhicule personnel



Des freins à l'utilisation des transports collectifs

L'**isolement du lieu d'habitation** et l'**accessibilité** apparaissent comme les principaux freins à l'utilisation des réseaux de transports collectifs, qu'ils soient urbains ou interurbains. C'est également le cas pour le train, pour lequel l'**absence d'aide à l'accompagnement** est vécue plus fortement encore que pour les lignes de car. Pour ces trois modes, les **craintes personnelles** sont fortes. Celles-ci font référence bien sûr aux difficultés liées au handicap (monter dans le bus ou le train, problème des correspondances en milieu urbain, impossibilité de s'orienter, etc.), mais aussi au regard des autres.

Les motifs de non-utilisation des modes de transport autres que le véhicule personnel

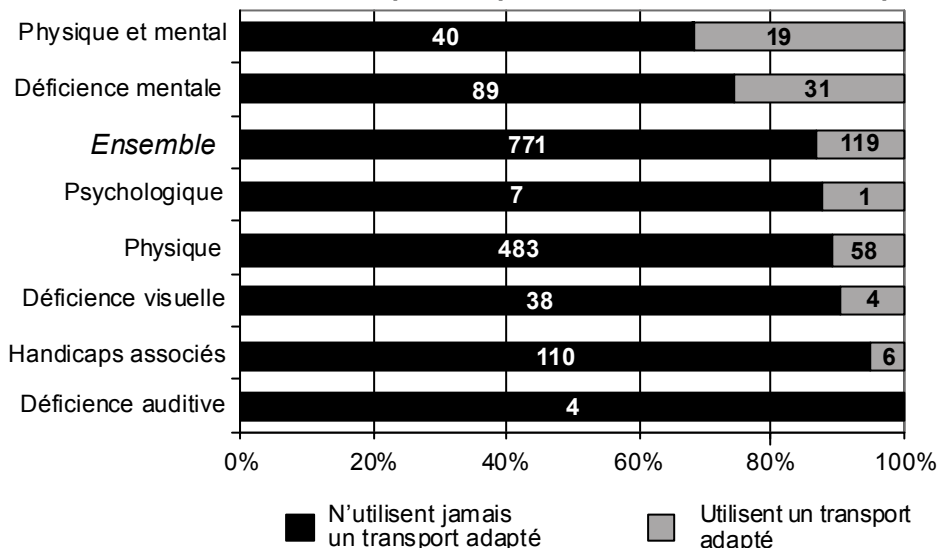


Le coût est clairement le facteur le plus rédhibitoire pour le recours aux taxis, mais aussi, dans une moindre mesure, pour les ambulances et même les transports adaptés.

Les transports adaptés sont peu utilisés

L'utilisation des transports adaptés, qu'ils soient privés ou associatifs, est globalement faible. Si l'on ajoute ceux qui n'ont pas répondu (sans doute pas concernés) et ceux qui déclarent ne jamais en faire usage, on atteint une proportion proche de 90 %. Ce résultat doit cependant être tempéré ; des différences se font en effet nettement sentir selon la nature du handicap. Ainsi, plus de 38 % de ceux qui souffrent d'une déficience à la fois mentale et physique ont recours à l'un ou à l'autre, le quart de ceux qui ont une déficience mentale ou intellectuelle et plus de 20 % des personnes présentant un handicap moteur.

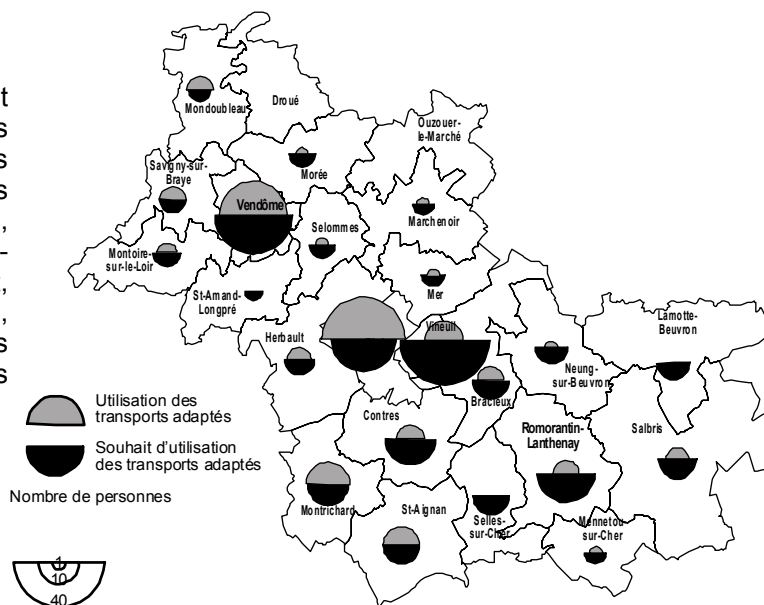
Utilisation d'un transport adapté selon la nature du handicap



Il convient d'ajouter que moins d'un quart des personnes se sont exprimées sur les freins à l'utilisation de ces transports adaptés (voir paragraphe précédent). Le coût apparaît de très loin comme le facteur le plus important, devant l'accessibilité et l'isolement. Le faible nombre de réponses appelle sans doute une réflexion sur l'information des handicapés quant à ce mode de transport et aux possibilités offertes dans le département.

Localisation de l'utilisation et des besoins de transport adapté

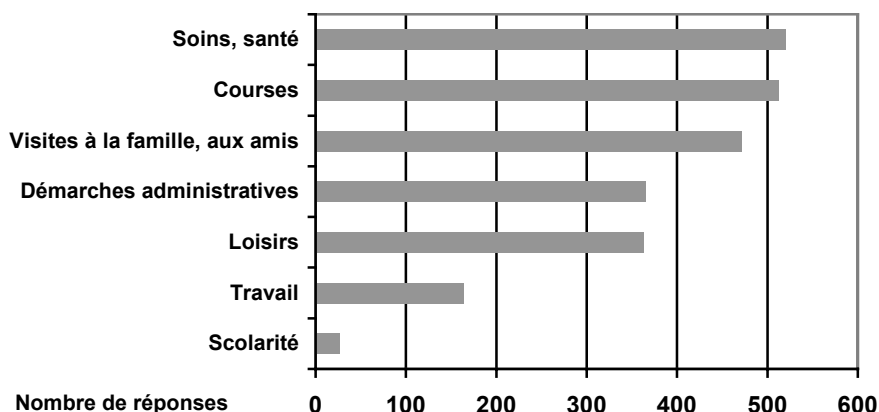
Les besoins de transport adapté sont fortement exprimés dans les cantons les plus densément peuplés. Ils apparaissent en partie couverts dans les cantons de Blois, de Vendôme, Montrichard, Saint-Aignan, Savigny-sur-Braye et Mondoubleau. Parallèlement, on constate un lourd déficit sur Vineuil, ainsi qu'en Sologne et dans les cantons du nord-est, plus éloignés des centres de localisation de l'offre.



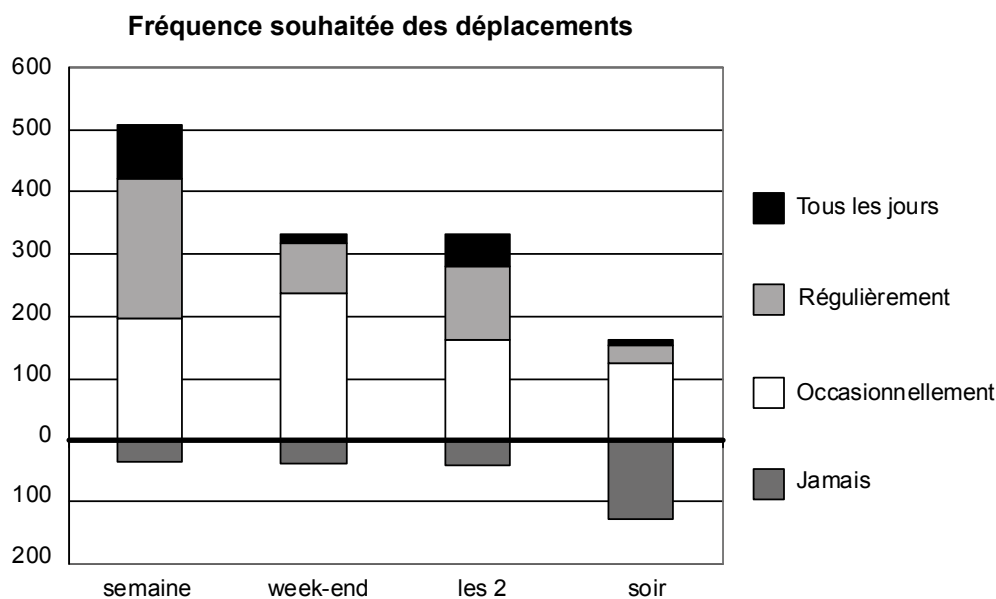
1.3 - Les soins et les courses sont les principaux motifs de déplacement

Les souhaits des personnes en matière de déplacements se portent en priorité sur les soins et la santé et sur les courses (21 % des réponses chacun) ; les visites à la famille ou aux amis tiennent également une place importante. Les démarches administratives et les loisirs (même nombre de réponses) viennent ensuite, avec un poids significatif. Le travail, pour les handicapés ayant des difficultés à se déplacer, concerne un nombre plus limité, mais non négligeable, de personnes.

Nature des déplacements souhaités



La fréquence des déplacements est évidemment corrélée à leur nature qui vient d'être exposée. Ainsi, près de 4 personnes sur 10 souhaitent se déplacer durant la semaine en journée, contre 1 sur 4 le week-end et une proportion équivalente pour les deux cas. Les déplacements le soir n'intéresseraient que 12 % des personnes ayant répondu à cette question.



Le type de fréquence ajoute une précision importante en vue d'une organisation éventuelle des transports. La proportion de personnes concernées par un trajet quotidien est peu élevée : 16 % en semaine, 13 % sur les 7 jours (semaine et week-end), moins de 3 % pour le week-end seul ou le soir. Pour les personnes privilégiant le trajet en semaine, les déplacements seraient réguliers dans 42 % des cas et occasionnels pour 36 %. En revanche, les déplacements du week-end seraient essentiellement occasionnels (64 %), de même pour ceux sur les 7 jours (43 %) et ceux du soir (42 %).

Près de 2 personnes sur 3 pourraient sortir de leur domicile et attendre le transport devant chez elles ; a contrario, une intervention humaine serait nécessaire pour plus d'un tiers.

Une majorité (60 %) ne pourraient pas se rendre à un arrêt proche de chez elles pour prendre le transport. Les raisons les plus souvent invoquées sont relatives à la difficulté de marcher, à la station debout pénible, aux pertes d'équilibre et à la configuration des lieux peu propices aux fauteuils roulants, en ce qui concerne le handicap physique. Pour les handicapés mentaux, l'impossibilité de s'orienter et donc de se déplacer seul ressort comme un frein puissant.

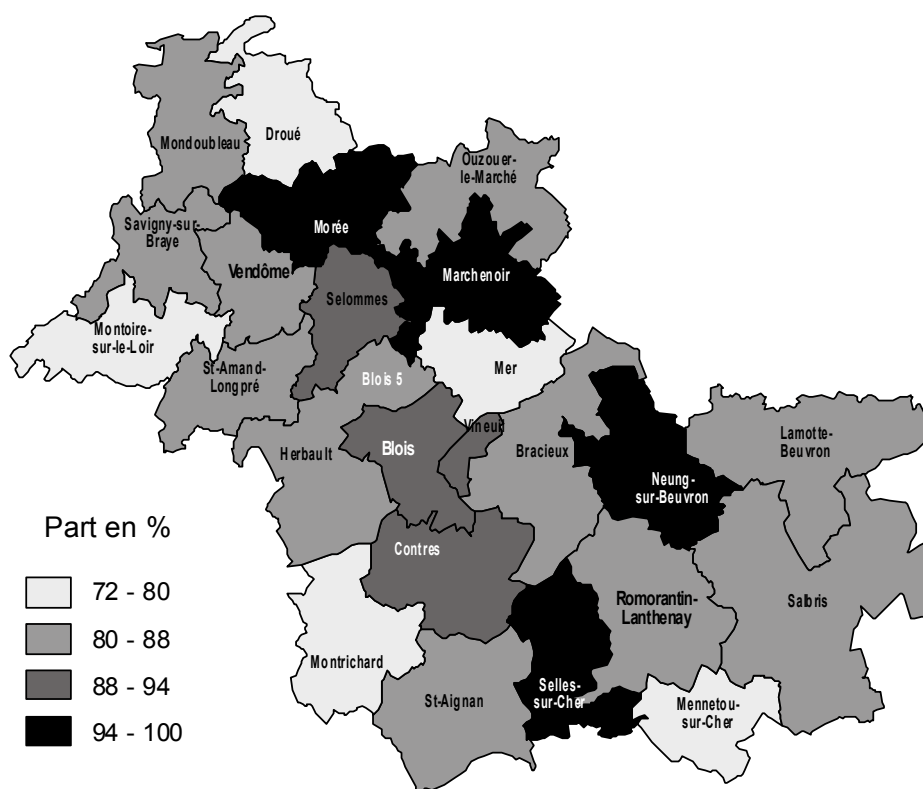
C'est cependant à l'arrivée que les problèmes sont les plus importants : 65 % des personnes ne pourraient rejoindre seules leur lieu de destination à partir d'un arrêt déterminé. Outre les difficultés mentionnées dans les cas précédents, on relève une appréhension face à l'inconnu.

L'ensemble des réponses et des remarques laisse clairement entrevoir qu'**une organisation des transports ne pourrait se concevoir sans accompagnement**, dans la grande majorité des cas. Les personnes sont en attente de solutions « sur mesure » pour leurs déplacements, ce qui implique un coût qu'elles n'ont pas forcément la capacité ou la volonté d'assumer.

La localisation des besoins en déplacement

Si en moyenne, près de 9 personnes sur 10 ont émis des souhaits particuliers en terme de déplacement (parmi celles qui ont des difficultés en la matière, rappelons-le), cette proportion est variable selon le territoire. Dans les cantons de Selles-sur-Cher, Morée, Neung-sur-Beuvron et Marchenoir, elle dépasse 94 % (100 % pour Marchenoir). Pour les cantons de Blois et Vendôme, la proportion se situe entre 85 % et 90 %. Les besoins apparaissent en revanche un peu moins forts (entre 72 % et 80 %) dans ceux de Mennetou-sur-Cher, Montrichard, Montoire-sur-le-Loir, Mer et Droué. On remarque que les différentes classes regroupent des cantons présentant des caractéristiques socio-démographiques variées.

Répartition par cantons des personnes ayant émis des souhaits de déplacement



1.4 - Travail et déplacements

Un peu plus de 150 personnes expriment des besoins de déplacement pour le travail ; près de la moitié sont en activité et autant sont à la recherche d'un emploi. Une dizaine de personnes sans travail déclarent ne pas en chercher, mais les freins en matière de déplacements sont peut-être trop forts actuellement pour qu'elles engagent une telle démarche.

Sur le total de 150 personnes, 40 % disposent d'un véhicule et peuvent conduire ; elles sont donc a priori relativement autonomes. Plus de 44 % n'ont pas de véhicule.

Les besoins de déplacement exprimés pour le travail

| | Dispose d'un véhicule personnel | | Ne dispose pas d'un véhicule personnel |
|-----------------------|---------------------------------|----------------|----------------------------------------|
| | conduit | ne conduit pas | |
| En recherche d'emploi | 30 | 15 | 39 |
| En activité | 30 | 11 | 28 |

Pour les personnes en quête de travail et ne disposant pas d'un véhicule (39 personnes), le coût d'acquisition constitue un obstacle dans presque la moitié d'un cas, en particulier pour un véhicule ordinaire. Les difficultés financières s'ajoutent aux difficultés de santé. La problématique peut paraître insoluble à certains, surtout en milieu rural : pas de travail sans mobilité, mais pas de mobilité sans ressources financières suffisantes, donc sans travail.

2.- Les besoins liés au logement

Enquête HID

En domicile ordinaire, plus d'un million de personnes éprouvent des difficultés pour accéder à leur logement. Dans un cas sur trois cela tient uniquement à l'état de la personne, dans un cas sur quatre la présence d'un escalier impraticable est avancée.

580 000 personnes déclarent être confinées dans leur logement.

Parmi les personnes interrogées, 7 sur 10 résident à leur domicile personnel, le plus souvent en couple. Un tiers vit seul ; chez les 80 ans ou plus cette proportion dépasse 4 sur 10.

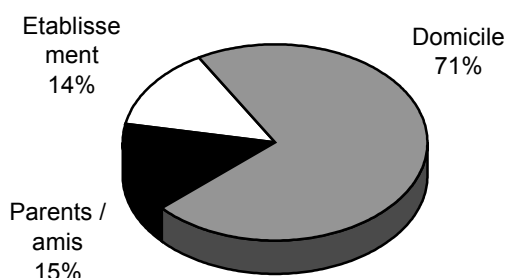
La fréquentation d'établissements spécialisés est importante principalement chez les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou mentales, accompagnées ou non d'un handicap physique.

Les personnes âgées en sont quasi absentes.

Certains centres d'accueil ont souligné la nécessité de prévoir des établissements

spécialisés dans l'accueil de personnes à la retraite souffrant de déficiences intellectuelles.

Répartition par type de logement



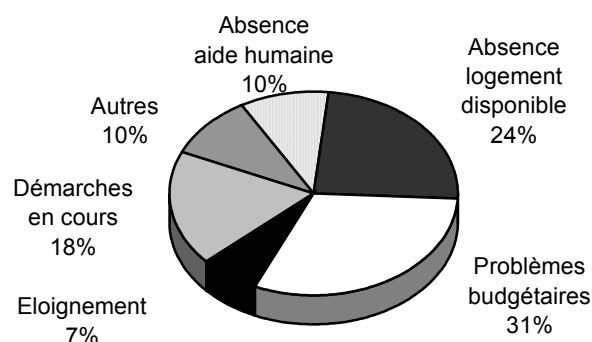
2.1 - Difficultés financières et organisation préalable à l'autonomie : deux freins majeurs dans l'accès à un logement autonome

Près de 40 % des personnes résidant chez un parent ou ami souhaiteraient pouvoir accéder à un logement autonome (soit une centaine) ; ils sont un tiers parmi ceux hébergés en établissement.

Au total, plus de cinquante personnes ont déjà engagé des démarches en ce sens ; pour onze d'entre elles, celles-ci sont actuellement en cours. Près du tiers des personnes ayant déjà effectué des recherches se sont heurté à **un manque de logements adaptés disponibles**, quelques-unes n'ont pas donné suite en raison de l'éloignement de leurs centres d'intérêt que cela aurait pu engendrer.

Le **problème budgétaire** se présente comme la difficulté majeure parmi ceux résidant chez un parent ou ami (dans 4 cas sur 10).

Principales raisons du non-aboutissement des démarches engagées

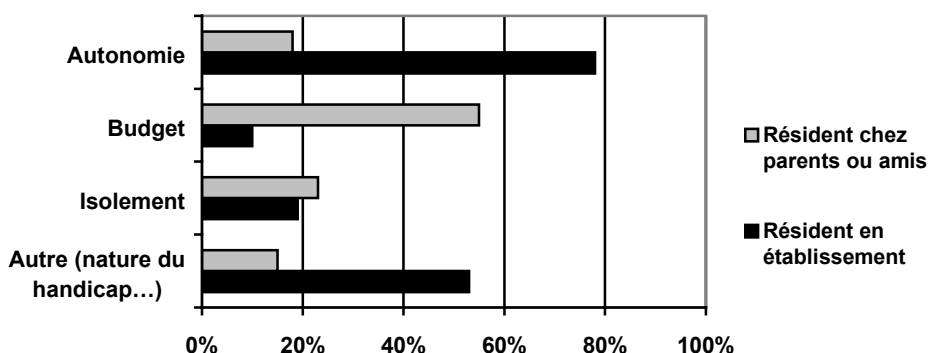


Pour les résidents en établissement, l'organisation préalable de l'autonomie et l'absence d'aide humaine apparaissent comme les principaux freins (évoqués dans près de 8 cas sur 10). Pour les déficients intellectuels, proportionnellement plus nombreux en établissement, la nature du handicap constitue un frein important, empêchant le plus souvent un accès à l'autonomie.

Les **difficultés** rencontrées chez les personnes résidant chez un parent ou ami sont principalement liées au **budget**, la présence au quotidien d'un proche pouvant faciliter l'organisation de l'autonomie.

La crainte de l'isolement est néanmoins soulignée par 1 personne sur 5.

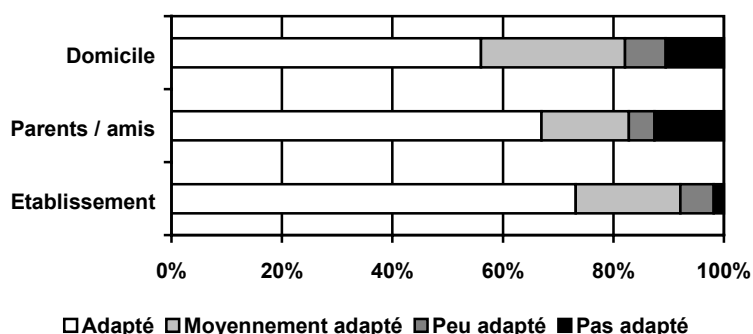
Principales raisons du non-engagement dans des démarches



2.2 - Près d'un logement sur cinq est peu ou pas adapté

Au total, 17 % des logements (personnels, familiaux ou en établissement) sont qualifiés de peu ou pas adaptés au handicap du résident, toutes natures de handicap confondues. Cette proportion atteint 25 % pour les personnes déficientes moteur ou pluri-handicapées.

Degré d'adaptation des logements



Plus d'un tiers des personnes (650) jugent leur logement « moyennement » à « pas du tout » adapté dont deux sur trois (430) souhaiteraient que des améliorations y fussent apportées. Les sanitaires sont évoqués dans 35 % des cas, la présence de marches ou escaliers dans 24 %. L'agrandissement de portes, couloirs, voire de pièces représentent 6 % des réponses. Sont également évoqués l'adaptation des cuisines, l'automatisation des portails et des volets, une plus grande accessibilité pour certaines fenêtres, la mise en place de flash lumineux ou d'amplificateur de sonnette ou sonnerie de téléphone.

Un certain nombre de remarques concernent une amélioration du confort, parfois moins directement liées au handicap mais évoquées en raison du faible niveau de ressources (isolation, notamment pour des personnes souffrant de fragilité nerveuse, chauffage, traitement contre l'humidité, mais également installation sanitaire à l'intérieur du logement ou installation électrique inexistante à ce jour).

Plusieurs personnes signalent des travaux trop importants pour être envisagés : « tout est à refaire » ou « logement totalement inadapté ». Enfin le statut de locataire apparaît parfois comme un facteur bloquant pour réaliser les améliorations nécessaires.

6 % des personnes enquêtées (116) envisagent de changer de logement, parfois pour convenances personnelles, mais le plus souvent pour bénéficier d'un logement mieux adapté (principalement en rez-de-chaussée et de plain-pied) ou en vue de se rapprocher des commerces, services ou lieux de travail.

La recherche est en cours pour la moitié d'entre elles mais n'a pas abouti faute de logement disponible adapté ou pour des raisons budgétaires. Une carence de logements HLM accessibles aux personnes handicapées est plusieurs fois soulignée. Les recherches s'orientent principalement sur Blois et sa périphérie puis Vendôme.

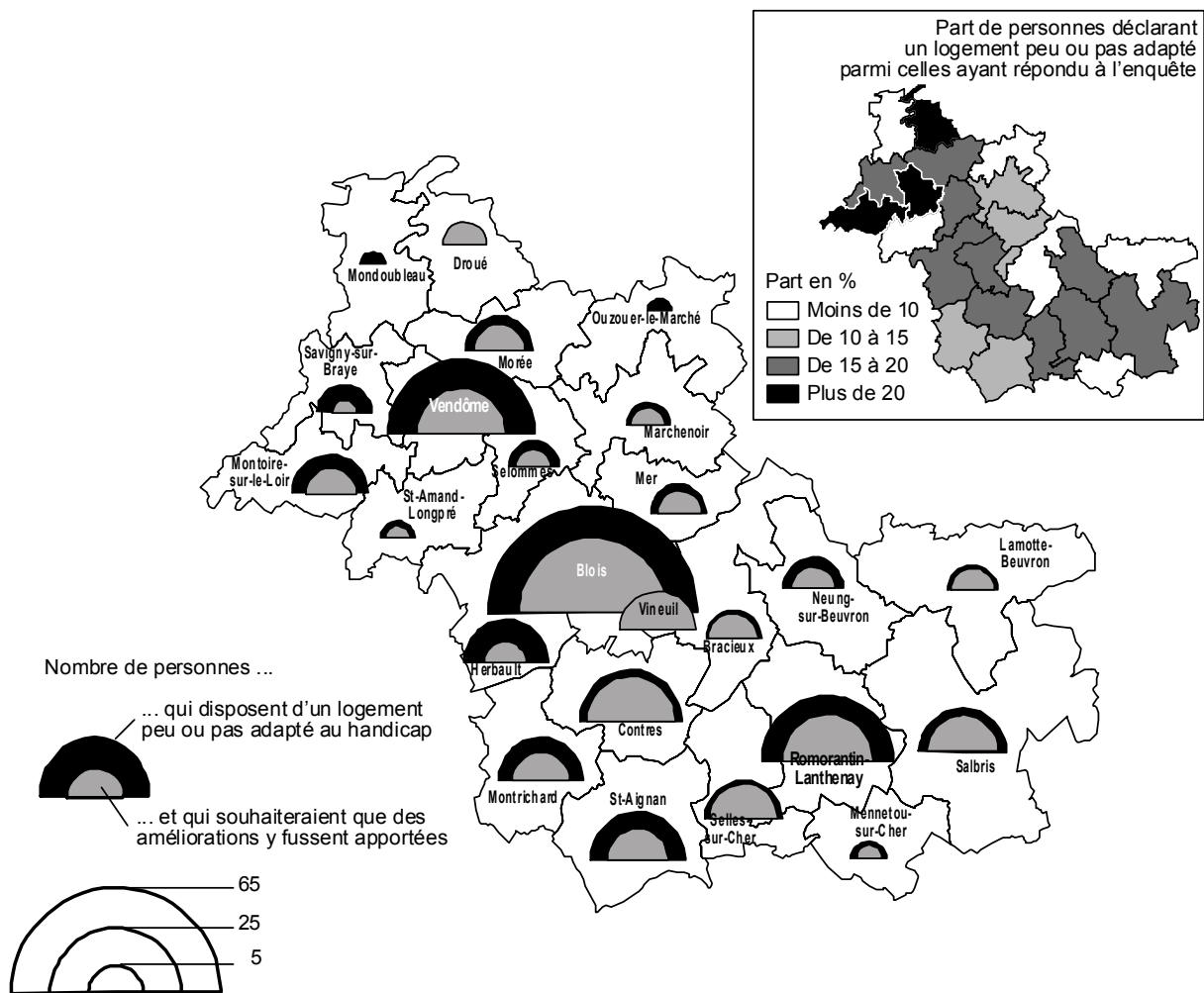
Les établissements apparaissent globalement mieux adaptés que l'habitation des particuliers. Néanmoins dans certains cas des améliorations sont souhaitées (sanitaires, portes et lieux de circulation trop étroits, ascenseur, chambre individuelle).

Un déficit d'informations sur les aides existantes

Seulement un peu plus de 100 personnes ont entamé des démarches en vue d'améliorer leur logement, soit le quart de celles qui ont formulé des souhaits en ce sens. Parmi celles qui ne se sont pas lancées, la moitié évoquent des raisons de coût et une sur cinq la complexité des démarches.

On relève : « C'est par hasard, en discutant avec un ouvrier venu effectuer une réparation dans sa salle de bain que la personne a appris qu'en raison de son AAH, elle avait droit à la pose d'une douche. Elle constate un réel manque d'information concernant les handicapés ».

Inadaptation des logements et souhaits d'améliorations

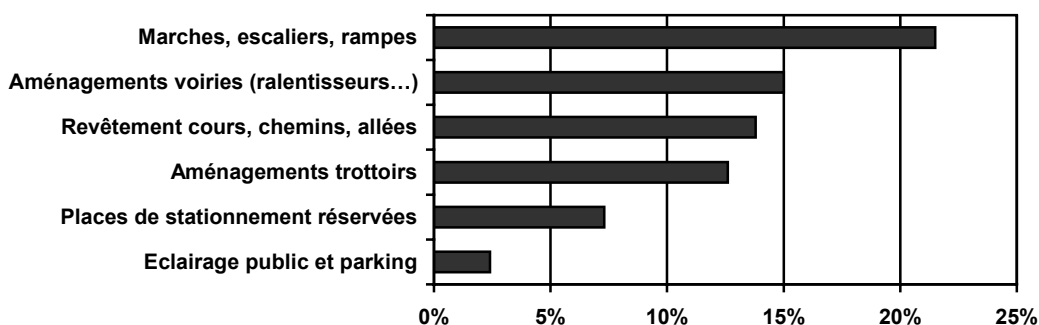


Proportionnellement, l'inadaptation du logement est plus fortement ressentie dans trois cantons du nord : Droué, Montoire-sur-le-Loir et Vendôme. Les souhaits d'amélioration sont particulièrement marqués dans les cantons de Vineuil, Salbris, Lamotte-Beuvron, Selles-sur-Cher et Droué. En volume, les besoins d'intervention ressortent avec une grande acuité dans les trois chefs-lieux, l'ensemble des cantons du sud, ainsi que ceux de Montoire-sur-le-Loir et Herbault.

2.3 - Des aménagements à l'extérieur des logements

13 % des personnes enquêtées ont exprimé des besoins d'aménagement à l'extérieur de leur logement. La proportion s'élève à 18 % lorsqu'il y a pluri-handicaps physique et à plus de 22 % en cas de déficience motrice.

Principales améliorations souhaitées à l'extérieur du logement



Outre les difficultés d'accès au logement en raison de la **présence de marches** (absence de plan incliné ou de rampe), de l'absence d'ouverture automatisée de portes, portails ou garages, sont largement évoquées la médiocre qualité des voies d'accès aux lieux d'habitation (chemins de terre, cours gravillonnées...), **l'inadaptation des trottoirs et la dangerosité de la voirie**. « *La circulation en fauteuil en ville* » s'avère difficile : sont souhaités « *des trottoirs avec des bateaux afin de se déplacer avec son fauteuil électrique ailleurs que sur la route* », « *que les trottoirs et accès soient libres et entretenus, les trous et aspérités bouchés et nivelés pour éviter les chutes* », « *combler le déficit de passages piétons* ».

Plusieurs personnes (et un établissement de Vineuil) réclament la mise en place de ralentisseurs afin de réduire la vitesse de circulation ou expriment leur difficulté à sortir de leur domicile.

Un certain nombre de personnes sollicitent la création de places de stationnement réservées à proximité de leur logement, le renforcement de l'éclairage public ou dans les parkings ; elles déplorent l'inaccessibilité de leur boîte aux lettres (trop hautes ou revêtement du sol de mauvaise qualité aux abords).

Comme pour les améliorations internes aux logements, les difficultés financières rencontrées par bon nombre de personnes handicapées expliquent les souhaits formulés pour les travaux de gros œuvre qu'elles n'ont pas les moyens d'entreprendre (toiture, façade...).

Enfin, l'évocation d'aménagements extérieurs au logement a souvent donné lieu au rappel des difficultés d'accès aux bâtiments publics et commerces ainsi que l'inadaptation de certains lieux de travail.

2.4 - Un manque de places en centre d'hébergement

35 personnes ont répondu avoir engagé des démarches pour rejoindre un centre d'hébergement. Dans quatre cas sur dix, elles soulignent l'absence de place disponible ou leur inscription sur liste d'attente, et pour quelques-unes l'absence en Loir-et-Cher d'établissement adapté à la nature de leur handicap ; le coût n'est signalé que deux fois.

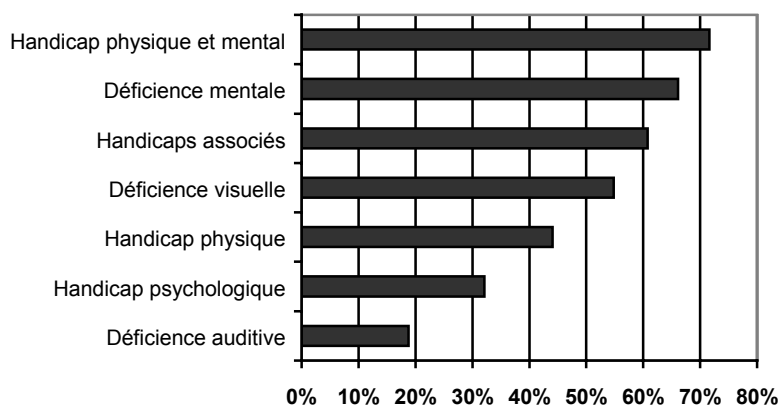
3.- Des besoins importants en matière d'aide humaine

Enquête HID

Cinq millions de Français déclarent recourir à une aide humaine. Dans un cas sur deux il s'agit d'un soutien exclusivement familial.

45 % des personnes enquêtées ont exprimé des besoins en matière d'aide humaine, toutes natures et tous degrés de handicap confondus. Parmi elles, un peu plus de 6 % n'ont pas répondu « oui » à la question relative à la nécessité au quotidien d'une tierce personne mais ont apporté des éléments de réponse aux différentes questions s'y rapportant. On peut alors penser que leurs besoins sont plus occasionnels.

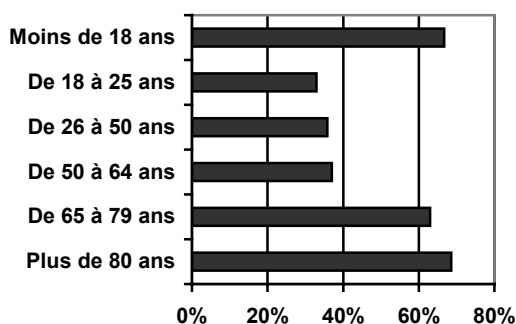
Les besoins d'aide humaine exprimés selon la nature du handicap



Les besoins sont plus prégnants chez les personnes souffrant d'un déficit mental, de surcroît lorsque celui-ci s'accompagne d'un handicap physique ou moteur. Ils sont ressentis d'autant plus intensément que le taux d'incapacité augmente : 14 % pour les personnes indiquant un taux inférieur à 50 %, 30 % pour celles dont le taux est compris entre 50 et 79 %, 64 % lorsque le taux est supérieur ou égal à 80 %.

Globalement la nécessité d'une tierce personne est fortement corrélée avec l'âge. Plus de 6 personnes sur 10 sont concernées parmi les 65 ans et plus.

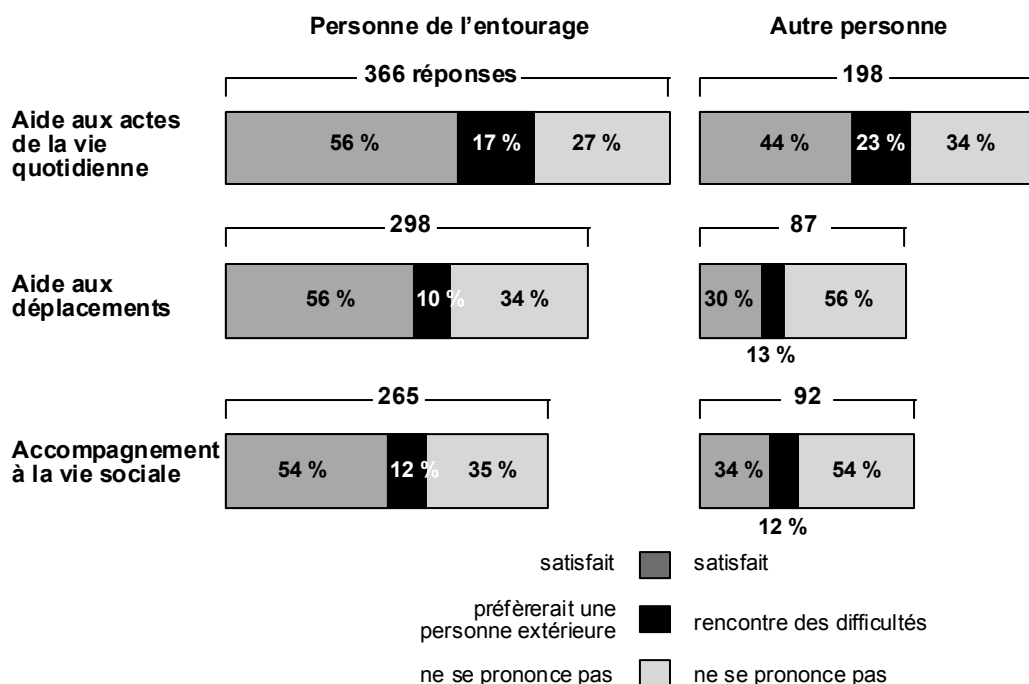
Les besoins d'aide humaine exprimés selon l'âge



3.1 – Un entourage très sollicité

L'entourage joue un rôle primordial en matière d'aide humaine. **Les parents ou amis interviennent au quotidien dans six cas sur dix.** Le recours à une aide extérieure est un peu plus fréquent pour les actes de la vie quotidienne (44 %) que pour l'accompagnement à la vie sociale (40 %) et surtout l'aide aux déplacements (36 % seulement). Les personnes handicapées en sont dans l'ensemble moins satisfaites (en moyenne 40 % de réponses favorables) que pour l'intervention d'un proche (55 %) et rencontrent assez fréquemment des difficultés particulières, notamment pour l'aide aux actes de la vie quotidienne (23 %).

Degré de satisfaction selon la nature et l'origine de l'aide humaine apportée



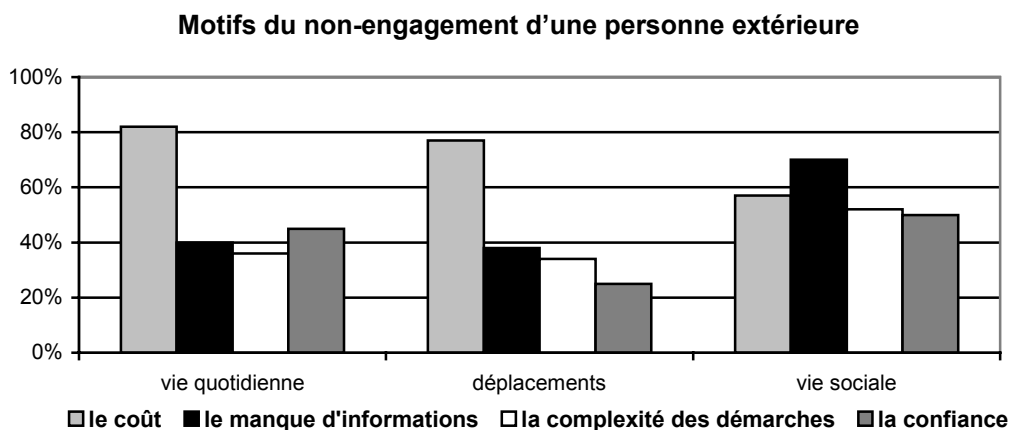
Les difficultés évoquées concernent en premier lieu le nombre d'heures allouées insuffisant pour l'aide à domicile et le coût élevé. Compte tenu du faible niveau de revenu de la majorité des personnes enquêtées, l'effort financier consenti ne peut être augmenté alors que les besoins s'avèrent bien supérieurs à ceux actuellement couverts. Quelques personnes indiquent une certaine lenteur dans la mise en œuvre de l'A.P.A.

L'inadaptation des horaires et les difficultés pour **palier les absences** des intervenants habituels (week-end, jours fériés, congés...) sont tout aussi largement soulignées. Les délais de remplacement sont parfois ressentis comme trop longs. Le personnel est jugé insuffisant dans certains établissements ou foyers.

Si la majorité se dit satisfaite des aides à domicile, une plus grande écoute et plus de disponibilité sont parfois souhaitées, en établissement comme à domicile. Quelques personnes ont signalé un manque de formation et de motivation des intervenants ou évoqué une expérience décevante.

Si la majorité des personnes bénéficiant de l'aide d'un proche s'en trouve satisfaite, **près de deux sur dix préféreraient pouvoir faire appel à une tierce personne** surtout pour les actes de la vie quotidienne. **Bon nombre s'inquiètent pour l'avenir, le conjoint ou les parents devenant âgés.** D'autre part, certains formulent le souhait de pouvoir relayer le ou les proches qui aspirent à partir de temps en temps en week-end ou en vacances.

3.2 - Le coût : principal frein pour l'embauche d'une personne extérieure



Pour trois personnes sur quatre en moyenne, le coût est présenté comme l'une des raisons du non-recours à une personne extérieure à l'entourage ; pour l'aide aux actes de la vie quotidienne cette proportion atteint près de quatre sur cinq. La situation financière se trouve parfois aggravée par la baisse d'activité du conjoint, parent ou enfant qui se rend disponible pour accompagner le proche handicapé. Certains aimeraient d'ailleurs que cet effort puisse donner lieu à compensation financière.

Dans l'accompagnement à la vie sociale, l'appel à une solution extérieure à la famille est principalement freiné par le manque d'information. Ce facteur est proportionnellement moins évoqué pour les actes de la vie quotidienne et les déplacements.

Le graphique souligne également l'obstacle de la confiance envers une personne non connue, qui pose cependant moins problème dans le cadre des déplacements. Certains parlent de gêne, voire de honte vis à vis d'une tierce personne. Ils préfèrent parfois s'appuyer sur l'entourage malgré les difficultés que cela peut occasionner : « *il refuse toute aide extérieure, sa femme assure mais le vit comme une forme d'esclavage* ». « *Par dignité, je préfère que ce soit ma femme* ». « *Je ne souhaite pas pour le moment faire appel à une personne extérieure, ma femme est également handicapée mais pour le moment le maintien à domicile est encore possible* ».

3.3 - Une couverture insuffisante des besoins d'aide humaine

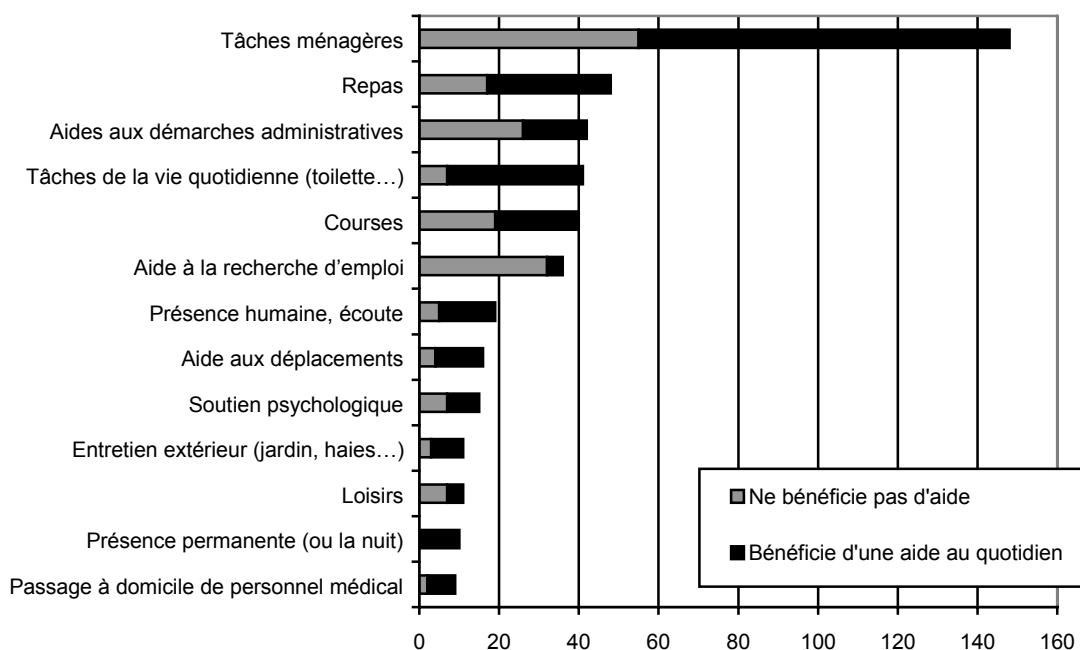
L'enquête fait ressortir un ensemble de besoins d'aide humaine insuffisamment ou non couverts. Les tâches ménagères en représentent le tiers, principalement pour les gros travaux ou tâches plus fatigantes. Les personnes déjà aidées réclament le plus souvent des heures supplémentaires, parfois une présence la nuit voire en permanence, une aide pour les repas, et quelques heures pour l'entretien extérieur (taille des haies par exemple).

Outre les différentes tâches quotidiennes (repas, toilette, courses...), une personne sur dix sollicite un appui dans les différentes démarches administratives, évoquant parfois le recours à un écrivain public. La demande est nettement plus forte chez les personnes qui ne bénéficient pas de soutien régulier. Ces dernières qui, dans l'ensemble, souffrent d'un handicap moins lourd, réclament plus de possibilités d'accompagnement dans la recherche d'un emploi ou d'une formation (ce thème représente 16 % des demandes d'aide), une aide à la recherche de logement ou pour s'occuper des enfants lorsque l'état de santé se dégrade.

Un soutien psychologique et surtout une écoute, une présence pour « *rompre la solitude* » sont mentionnés à plusieurs reprises. « *Avoir du réconfort* ». « *Organiser des rencontres pour sortir le malade et son conjoint de l'isolement* ».

Parmi l'accompagnement dans les loisirs, a été mentionné l'encadrement pour pratiquer un sport. Enfin quelques personnes souhaiteraient pouvoir bénéficier des services d'un « *interprète* » pour la langue des signes.

Répartition des besoins d'aide humaine non couverts selon la nature



4.- Les autres besoins

Une question ouverte permettait aux personnes enquêtées de s'exprimer sur l'ensemble des besoins non couverts, autres que ceux précédemment évoqués. Quelques points importants ont été soulignés :

- Le handicap peut parfois empêcher la souscription de certaines assurances. Cela peut notamment jouer lors de l'acquisition de logements.
- Les handicapés sont ouverts sur le monde. Les moyens actuels de communication leur permettent de nouer des relations via Internet et de rompre ainsi leur isolement. A cet égard, des souhaits sont exprimés pour obtenir des aides, tant en matière d'équipement que de formation.
- Une cinquantaine de personnes se plaignent d'une prise en charge insuffisante, voire inexistante, pour l'acquisition ou l'entretien d'appareils et de matériels spécialisés (fauteuils roulants et prothèses auditives notamment). C'est également le cas pour certains médicaments et actes médicaux tels que la kinésithérapie.

Dans ces deux derniers points, **on retrouve une préoccupation très présente tout au long des réponses** apportées au questionnaire et des commentaires qui les accompagnent : **l'insuffisance des ressources**. Elle est à l'origine de l'impossibilité de cotiser à une mutuelle, renchérissant en conséquence le coût des soins et appareillages. Comme cela a déjà été souligné, les problèmes financiers, souvent générés par le handicap (impossibilité de se former et de travailler), sont à la base de conditions de vie particulièrement défavorables.

Annexe

Questionnaire adressé aux personnes handicapées

DEPLACEMENT, LOGEMENT ET HANDICAP

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et le retourner
dans l'enveloppe T ci-jointe avant le 1 octobre 2003 à
L'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
1, Avenue de la Butte 41000 Blois
Tel : 02 54 42 39 72 Fax : 02 54 42 42 02

- Vous êtes handicapé(e)
 Vous répondez pour une personne handicapée
L'ensemble des questions qui suivent concerne la personne en situation de handicap

1. Vous êtes une femme un homme votre âge
2. Quelle est la nature de votre handicap ?
-
3. Quel est votre taux d'incapacité ?
4. Dans quelle commune habitez-vous ?

5. S'il s'agit d'un **enfant**,

Est-il scolarisé(e) ? Oui Non

Si oui, dans l'enseignement adapté ? Oui Non

Précisez éventuellement

.....

Bénéficie-t-il d'une aide technique ? Oui Non

Bénéficie-t-il de l'intervention ...

... d'un auxiliaire de vie scolaire ?

... d'une autre aide humaine ? précisez

.....

Comment se rend-il à l'école ?

Bénéficie-t-il d'un transport adapté ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Les parents ont-ils acquis un véhicule adapté ? Oui Non

6. Bénéficie-t-il de l'Allocation d'Education Spéciale (AES) ? Oui Non

Merci de vous reporter à la question 11

7. Avez-vous une activité professionnelle ? Oui Non
- Si non**, êtes-vous en recherche d'emploi ? Oui Non
8. Bénéficiez-vous de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) ?
- Oui Non

9. Quels sont vos types de revenus ?

- | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Salaire | <input type="checkbox"/> Allocation Adulte Handicapé (AAH) |
| <input type="checkbox"/> RMI | <input type="checkbox"/> Pension d'invalidité |
| <input type="checkbox"/> Retraite | <input type="checkbox"/> Aucun |
| <input type="checkbox"/> Autres, précisez | |

10. Dans quelle tranche se situent vos revenus mensuels ?

- Moins de 500 € (3 280 F)
- Entre 500 et 750 € (3 280 à 4 920 F)
- Entre 750 et 1 000 € (4 920 à 6 560 F)
- Entre 1 000 et 1 250 € (6 560 à 8 200 F)
- Plus de 1 250 € (8 200 F)

VOS DEPLACEMENTS ACTUELS

11. Pour votre mobilité vous avez recours à...

- aucune aide technique
- un déambulateur
- une ou des cannes
- un fauteuil roulant manuel
- un fauteuil roulant électrique
- un chien (aveugles)
- une canne blanche
- Autres cas, précisez.....

12. Rencontrez-vous des difficultés pour vos déplacements courants ou occasionnels ?

- Oui Non

*Si vous avez répondu **non** à cette question, reportez-vous à la question 24*

13. Avec une aide humaine, vous montez dans un véhicule ...

- ... facilement
- ... difficilement
- ... pas du tout

14. Sans aide humaine, vous montez dans un véhicule ...

- ... facilement
- ... difficilement
- ... pas du tout

15. Disposez-vous du permis de conduire ? Oui Non

16 Disposez-vous d'un véhicule personnel ? Oui Non

si oui, (plusieurs réponses possibles)

- vous le conduisez vous-même
- vous ne le conduisez pas vous-même en raison de votre handicap
- vous ne le conduisez pas vous-même en raison du coût de son adaptation
- votre conjoint vous véhicule
- une tierce personne vous véhicule
- Autres cas, précisez.....

si non est-ce une question de coût...

- ...pour l'acquisition d'un véhicule ordinaire ?
- ...pour l'acquisition d'un véhicule adapté ?

17 Parmi les moyens de transport suivants, lesquels utilisez-vous ? (cochez les cases correspondantes)

| | Jamais | Occasionnel- lement | Régulièrement | Tous les jours |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Transports collectifs du réseau urbain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transports collectifs du réseau départemental | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Train | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Taxis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ambulances, VSL | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transport adapté associatif | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transport adapté privé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Famille, amis, entourage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres, précisez | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

18 Quels sont les principaux freins éventuels à l'utilisation de ces transports ? (cochez les cases correspondantes)

| | Accessibilité | Coût | Isolement du lieu d'habitation | Horaires inadaptés | Absence d'aide au transfert | Absence d'aide humaine d'accompa- gnement | Craintes person- nelles |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Transports collectifs du réseau urbain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transports collectifs du réseau départemental | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Train | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Taxis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ambulances, VSL | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transport adapté associati | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transport adapté privé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Famille, amis, entourage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

autres, précisez.....
.....

VOS BESOINS EN MATIERE DE DEPLACEMENTS

19 Si vous pouviez vous déplacer plus facilement, de quelle nature seraient vos besoins en déplacements ? (*plusieurs réponses possibles*)

- | | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Travail | <input type="checkbox"/> Visites à la famille, aux amis |
| <input type="checkbox"/> Scolarité | <input type="checkbox"/> Soins, santé |
| <input type="checkbox"/> Courses | <input type="checkbox"/> Démarches administratives |
| <input type="checkbox"/> Loisirs, vie sociale | |

20 Quelle est leur fréquence ?

| | Jamais | Occasionnellement | Régulièrement | Tous les jours |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Plutôt en semaine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plutôt le week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| En semaine et le week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plutôt le soir | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

21 Pourriez-vous sortir de votre domicile et attendre devant chez vous pour le transport ?

- Oui Non

22 Pourriez-vous vous rendre à un arrêt proche de chez vous pour prendre le transport ?

- Oui Non

23 A l'arrivée, pourriez-vous vous rendre seul depuis un arrêt déterminé jusqu'au lieu que vous souhaitez rejoindre ?

- Oui Non

Autres remarques ou suggestions en matière de mobilité ou de déplacement

VOS BESOINS EN MATIERE DE LOGEMENT

24 Vous résidez...

- ... dans votre domicile personnel

- seul en couple

► *Merci de vous reporter à la question 26*

- ... chez des parents ou amis

- ... dans un établissement d'hébergement

précisez

25 Souhaiteriez-vous pouvoir accéder à un logement autonome ? Oui Non

si oui,

- vous n'avez pas engagé de démarches pour des raisons...
 - ... d'organisation préalable de votre autonomie (aide humaine par ex.)
 - ... budgétaires
 - ... de crainte de l'isolement
 - ... autres, précisez

vous avez déjà engagé des démarches qui n'ont pas abouti en raison...

- ... d'un besoin d'aide humaine non satisfait
- ... d'absence de logement disponible
- ... de problèmes budgétaires
- ... d'éloignement de vos centres d'intérêt
- ... la demande est en cours
- ... Autres cas, précisez

.....
.....
Où souhaitez-vous avoir ce logement ?

26 Par rapport à votre handicap, le logement que vous occupez actuellement est...

- ... adapté
- ... moyennement adapté
- ... peu adapté
- ... pas du tout adapté

27 Souhaiteriez-vous que des améliorations soient effectuées dans votre logement ?

Oui Non

si oui,

précisez lesquelles

vous avez déjà entamé des démarches en ce sens ?

vous n'avez pas entamé de démarches en ce sens en raison...

- ... du coût
- ... de la complexité des démarches
- ... autres, précisez

28 Pour tenir compte de votre handicap, souhaiteriez-vous que des améliorations soient effectuées à l'extérieur de votre logement ? Oui Non

si oui, précisez lesquelles

.....

29 Si vous ne résidez pas dans un établissement d'hébergement, avez-vous engagé des démarches pour en intégrer un ?

Oui Non

si oui, pour quelles raisons vos démarches n'ont-elles pas abouti ?

.....

VOS BESOINS EN MATIERE D'AIDE HUMAINE

30 Votre handicap nécessite-t-il au quotidien l'aide d'une tierce personne ?

non, reportez-vous à la question 31

oui, merci d'indiquer votre situation pour chacun des types d'aide mentionnés en cochant les cases correspondantes

| | Aide aux actes de la vie quotidienne | Aide aux déplacements | Accompagnement à la vie sociale |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| il s'agit d'une personne de votre entourage ... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... et vous êtes satisfait de cette formule | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... mais vous préféreriez pouvoir faire appel à une personne extérieure | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| vous n'avez- pas encore fait appel à une personne extérieure en raison ... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... du coût | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... du manque d'information | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... de la complexité des démarches | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... de la confiance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| autres, précisez | | | |
| | | | |
| il s'agit d'une autre personne ... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... et vous êtes satisfait de cette formule | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... et vous rencontrez des difficultés particulières (manque de disponibilité, horaires, coût, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| précisez | | | |
| | | | |

31 Quels seraient vos besoins particuliers en matière d'aide humaine ?

.....
.....
.....
.....
.....

AUTRES BESOINS EVENTUELS

32 Avez-vous des besoins non couverts, liés à votre handicap ? Oui Non

si oui, précisez dans quels domaines

.....
.....
.....

Autres remarques ou suggestions éventuelles

.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions infiniment de votre collaboration

Directeur de la publication : Jean-Marie BISSON

Tirage : 400 exemplaires

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565